

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC
SEANCE DU 30 Septembre 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le Trente Septembre à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 8

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 24/09/2021

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Barbara COLIN, Laëtitia LUBIATO.

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée

Frédéric PICQ, excusé, arrivé à 20h00.

Michel ZANARDO, excusé

Vincent GRAFTE, excusé, donne pouvoir à Michel MASSIAS

Secrétaire de séance: Barbara COLIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29.06.2021

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 29/06/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOPTE le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 29/06/2021.

2. Demande de subvention pour activité extra scolaire

Mr le Maire indique que quatre familles daignacaises ont fait une demande de subvention pour l'activité extra scolaire de leur(s) enfant(s) :

- Mme Colin pour ses fils Camille et Sacha
- Mme Lubiato pour son fils Loris
- Mme Prisco pour son fils Paolo
- Mr Grafte pour ses filles Anaëlle et Chloé

Toutes les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 euros par enfant à chacune de ces familles pour la saison 2021-2022.

3. Demande effacement dette

Mr le Maire explique que la Trésorerie dont nous dépendons nous a contacté pour effacer la dette de garderie d'une famille qui s'élève à 1.10 euros.

En effet, suite à la décision de la commission de surendettement, il convient d'effacer la dette de ce recevable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effacer la dette d'1.10 euros du recevable en question.

4. Concessions trentenaires

Mr le Maire indique à l'assemblée qu'avec le temps, les concessions perpétuelles sont parfois à l'état d'abandon et que les concessions à vendre seront, d'ici quelques années, moins nombreuses du fait du manque de place.

Ainsi Mr le Maire propose que, pour un meilleur suivi, la commune de Daignac ne vende, à partir de ce jour, que des concessions trentenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune de Daignac ne vendra que des concessions trentenaires. 6 + 1 Pouvoir = POUR / 1 ABSTENTION

5. Chèque-cadeau naissance

Mr le Maire explique, qu'au même titre que la commune subventionne les activités extra-scolaires, un chèque cadeau dans une enseigne de puériculture pourrait être offert aux familles daignacaises venant d'avoir un bébé.

Cela serait également un moyen de rencontrer ces familles, qui parfois ne sont jamais venues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la commune de Daignac offrira un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros dans une enseigne de puériculture aux parents daignacais pour la naissance d'un enfant.

Questions diverses :

- Définition de la fonction d'encadrement de Mme Delphine FROMENTIER :
 - Ce point ne nécessite pas de délibération. Mr le Maire a tout pouvoir concernant la définition des tâches et fonctions de la secrétaire de Mairie.
 - Un point est fait sur le personnel communal technique.

- Prévision achat matériel : un congélateur sera acheté pour la cuisine scolaire car celui que nous possédons est vieux et fonctionne difficilement. Des devis seront faits pour une nouvelle tondeuse autoportée.

- AGTI : une future acheteuse du lotissement Au grand Champ nous a indiqué qu'AGTI avait été au tribunal avec des voisins du futur projet. Nous n'avons pas eu cette information en Mairie.
Selon le courrier qu'elle a reçu et ses dires, un accord aurait été trouvé entre les 2 parties.

- Rachat jeux pour école : la mairie propose de racheter des jeux neufs pour les enfants (ballons mousse, cordes à sauter, etc). Mme Colin, élu et enseignante à l'école de Daignac, nous indique que ce n'est pas nécessaire et que le cas échéant, la coopérative scolaire s'en occupera.

- Formation défibrillateur : celle-ci se tiendra le 02/11 à 18h30 à la salle des fêtes de Daignac. Les élus ont noté ce RDV.

- Fuite d'eau : Mr le Maire indique que la salle des fêtes n'est pas louable momentanément à cause d'une fuite de canalisation d'eau. Mr Cazaux, notre agent technique, a repéré les 2 canalisations qui fuient et s'occupe de faire les réparations au plus vite. Si besoin, un plombier sera aussi mandaté afin de l'aider dans cette tâche et de fournir le matériel de remplacement.
- Comité des fêtes : prochaine réunion le 6.11.2021 2 projets sont envisagés : une visite des carrières de Daignac et une foire agricole avec exposition de tracteurs anciens.
- Achat d'une cuve à GNR : nous n'en avons pas et cela est nécessaire pour le tracteur SOMECA.
- Réunion le 08/10/2021 à 14h avec AGTI, notre avocat, le service de la Mairie et les élus de Daignac qui le souhaitent sur le projet PA lotissement Au Grand Champ (Curton)
- PLU : il va bientôt devenir PLUI (intercommunal)
- Gendarmerie de Grézillac : un nouveau Major se verra remettre le commandement de cette brigade le 01/10 à 9h.
- PPRMT : Mr SIUTAT, 1^{er} adjoint, a assisté à une réunion le 27/09. L'obligation de faire vérifier les carrières à la charge des propriétaires devient une recommandation. Les communes concernées par le PPRMT demandent à ce que les périmètres des carrières soient revérifiés.
- Mme Colin indique que les chiens errants sont un problème sur la commune. Un rappel sera fait à ce sujet sur Facebook et le site internet de Daignac.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h40

Fait à Daignac le 8.10.2021

Le Maire,

Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,

